Annonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA040f09

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Strasbourg, le 16.04.2009

Le nouvel organe de monitoring sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme tient sa première réunion à Strasbourg

Date : 22-23 avril 2009

Lieu : Strasbourg, Conseil de l'Europe, Salle 1

Description : La Conférence des Parties à la Convention de 2005 du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198) va se réunir pour la première fois afin d'évoquer les principaux aspects de la convention et ses rapports avec d'autres normes internationales, ainsi que les possibilités d'assurer le monitoring de sa mise en œuvre dans les pays participants. A cette occasion, il sera procédé à l'élection d'un président par intérim et à l'examen du règlement intérieur de la Conférence.

En tant que nouvel organe de monitoring du Conseil de l'Europe, la Conférence des Parties est chargée d'évaluer régulièrement le bon déroulement de la mise en œuvre de la convention et peut également, à la demande d'une Partie, émettre des avis sur l'interprétation et l'application de ce texte.

Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ouvrira la réunion à 9h30.

Autres informations

La convention est entrée en vigueur le 1er mai 2008.

A ce jour, l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, la Hongrie, Malte, la Moldova, le Monténégro, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Serbie et la Slovaquie l'ont ratifiée.

La convention a été signée, mais pas encore ratifiée, par la Communauté européenne et par 18 Etats membres du Conseil de l'Europe, à savoir l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Finlande, la Grèce, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, le Portugal, la Russie, Saint-Marin, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, « l'ex-République yougoslave de Macédoine», la Turquie et l'Ukraine.

Informations pratiques : seule la cérémonie d'ouverture est accessible à la presse.
Lien vers le programme
Pour plus d'informations sur la convention

Contact presse : Jaime Rodríguez, attaché de presse, tél. : +33 (0) 689 99 50 42 ; jaime.rodriguez@coe.int